

► La licence électronique



Comment ça fonctionne ?

La Fédération française de cyclotourisme continue sa modernisation avec la dématérialisation de la licence. Dès 2015, chaque licencié recevra sa licence par e-mail. La procédure d'inscription auprès des clubs reste identique.

Au-delà de l'intérêt que cela présente pour le développement durable, la disparition de la carte licence au profit d'une licence « en ligne » permet à tout adhérent de la FFCT d'accéder à son espace et de mettre à jour quand il le souhaite ses informations personnelles.

Voici les réponses aux questions que vous pouvez vous poser à propos de cette nouvelle forme de licence.

Comment vais-je recevoir ma licence ?

- 1^{er} cas, vous êtes en club : sous un délai de 24 heures après l'enregistrement de votre licence par votre club cyclo, vous recevez votre licence électronique par e-mail. Cette évolution s'appuie sur les clubs, qui jouent un rôle majeur dans cette modernisation. Leur implication est essentielle pour son bon déroulement avec la saisie rigoureuse de l'adresse e-mail de leurs adhérents.
- 2^e cas, vous êtes membre individuel : après votre inscription dans l'Espace fédéral ou par le biais de la Fédération, vous recevrez sous peu votre licence électronique par e-mail.

Comment faire si je ne possède pas d'adresse e-mail ?

Le responsable de votre club peut saisir votre adresse e-mail. Si vous n'en possédez pas, il peut inscrire l'e-mail du club. De cette manière, il pourra vous communiquer votre licence et vos codes pour accéder à votre espace licencié. Vous pourrez également contacter le service Licences du siège fédéral qui vous les communiquera. Votre adresse e-mail pourra être modifiée à tout moment, que ce soit par vous-même ou par le responsable de votre club.

Que faire si je n'ai pas reçu ma licence par e-mail ?

Si vous n'avez pas reçu votre licence par e-mail, c'est sans doute que l'adresse saisie lors de votre inscription était erronée. Dans ce cas, ni vous ni le responsable de votre club ne recevrez le message comprenant votre licence électronique et vos codes d'accès. Il vous sera tout de même possible d'obtenir votre attestation à tout

moment dans l'Espace fédéral, où elle est consultable en permanence. Il vous faut pour cela disposer de votre code d'accès reçu lors de votre première adhésion.

Comment retrouver mes codes de connexion si je les ai perdus ou oubliés ?

Comme pour tout accès sécurisé, vous disposez d'un identifiant : pour la FFCT, c'est votre numéro de licence. Ensuite, il vous faut votre mot de passe. Celui-ci figure sur la feuille de votre dernière licence ; si vous ne l'avez plus, demandez au responsable de votre club de la télécharger. Vous pouvez aussi vous connecter sur l'onglet « Espace fédéral » situé en haut de la page d'accueil du site www.ffct.org. Cliquez sur le lien « Retrouver mes identifiants » ou contactez le service Licences par téléphone ou par e-mail (*voir coordonnées ci-contre*).



Votre espace licencié est accessible depuis www.ffct.org, en haut de la page d'accueil, en cliquant sur « Espace fédéral ».

Licence électronique : les réponses à vos questions

1 - La licence électronique, c'est nouveau ?

NON. Jusqu'en 2010 chaque licencié pouvait télécharger une attestation de licence certifiant son appartenance à la fédération. En 2011 cette attestation s'est transformée en une copie électronique de la licence papier envoyée à chaque licencié. **Depuis cette date chaque licencié peut imprimer lui-même sa licence** sur papier. Il peut aussi **la télécharger sur son smartphone** lorsqu'il en possède un. Cette année, nous améliorons le système en proposant uniquement la partie utile de la licence en facilitant ainsi le téléchargement sur smartphone.

2 - Internet est-il bien implanté dans tous les clubs ?

OUI. **Aujourd'hui tous les clubs sauf 2 utilisent Internet et ils gèrent eux-mêmes leurs structures sur le serveur fédéral** : ré-affiliation, saisie des licences, des assurances et de leurs manifestations dans le calendrier national. La culture web existe donc déjà totalement dans les clubs FFCT. Un licencié qui ne souhaiterait pas utiliser Internet s'appuiera donc très facilement sur son club pour obtenir une copie de sa licence. **Actuellement 70 % des licenciés ont indiqué leur adresse courriel** dans leurs coordonnées personnelles sur le serveur fédéral.

3 - Sous quelles formes se présente la licence ?

Soit en **l'imprimant sur une feuille de papier normal, soit en la téléchargeant sur son smartphone**. Lorsqu'on l'imprime elle est au format d'une carte de crédit et peut se ranger facilement dans un porte-carte. On peut aussi la plastifier si on le souhaite.

4 - Comment ajouter sa photo sur la licence ?

Dans l'espace licencié de chacun il y a une option qui permet d'ajouter une photo au format JPG, PNG, GIF ou PDF. La photo sera mise automatiquement à la bonne dimension.

5 - Cela va-t-il augmenter la charge de travail du club pour la distribution des licences ?

NON. Jusqu'à présent TOUTES les licences étaient envoyées par la poste au club qui devait les remettre à ses adhérents. **Dorénavant, les adhérents possédant une adresse courriel la recevront directement chez eux**. Seules les licences des adhérents n'ayant pas indiqué leur adresse électronique (30%) seront envoyées par courriel au correspondant du club qui les imprimera et les leur remettra.

6 - Doit-on toujours avoir sa licence sur soi ?

NON, ce n'est pas obligatoire mais sur la licence se trouvent des numéros de téléphone utiles en cas d'accident. L'important est de connaître ces numéros car vous pouvez en avoir besoin si vous êtes en randonnée personnelle, que vous soyez près ou loin de chez vous. Cela ne vous dispense pas **d'emporter vos papiers d'identité officiels, CNI ou passeport à l'étranger qui sont la preuve de votre identité**.

7 - Quels documents doit-on avoir avec soi pendant la randonnée ?

Le seul document obligatoire est la feuille de route remise par l'organisateur lors de l'inscription. Elle comporte, outre le parcours à réaliser, les informations relatives à la sécurité en particulier les personnes à prévenir en cas d'accident et les numéros de téléphone d'urgence. **Mais dans ce cas non plus cela ne vous dispense pas d'emporter vos papiers d'identité**.

8 - Quel est le prix de revient d'une licence ?

En 2014, pour 125000 licences, le poste 'Licences' était de 52000 euros, 18000 pour la fabrication et 34000 pour les seuls frais de routage par la poste. cela revient à un coût moyen de 0,41 euro par licence. En 2015, l'augmentation annoncée de 15% des frais postaux auraient renchéri la facture de 5000 euros supplémentaires. Pour la saison à venir, le coût se limitera à celui d'une feuille de papier A4 pour ceux qui l'imprimeront soit 0,007 euros, moins de 1 centime par licence et bien sûr à 0 euro pour ceux qui la téléchargeront sur leur smartphone.

9 - Cette économie sera-t-elle répercutée sur le prix de la licence ?

NON. La FFCT va perdre en 2015 son unique partenaire GRDF. Cette entreprise participait au budget fédéral chaque année. Nous ne recevrons plus cette aide à partir de 2015. Une logique purement financière aurait conduit à augmenter la licence de 1 euro. Le comité directeur a décidé de ne l'augmenter que de 0,5 euro.

10 - Quel est l'impact environnemental ?

Les anciennes licences pesaient 10 grammes chacune. Nous devons en imprimer 125000 soit 1 250 kg de papier et nous ne chiffrons pas ici les coûts environnementaux générés par le transport depuis l'imprimerie jusqu'aux domiciles des clubs car nous ne les connaissons pas. **En les imprimant sur une feuille de papier A4 qui pèse 5 grammes nous diminuons de moitié la masse de papier à utiliser et nous supprimons tous les coûts de transport.** A terme, nous espérons que le téléchargement sur smartphone sera de plus en plus utilisé.

11 - Pourquoi utiliser le PSGI ?

Le Programme Sécurisé de Gestion des Inscriptions facilite considérablement le travail de l'organisateur à l'heure où il y a beaucoup de monde à vouloir s'inscrire. Nous avons constaté qu'un seul poste PSGI remplace aisément 4 ou 5 postes d'inscription manuelle sans risque d'erreur de saisie. Lorsqu'il est utilisé, l'organisateur scanne le code-barre ou inscrit simplement le numéro de licence et le programme fournit vos coordonnées à l'organisateur. Il facilite aussi l'établissement des résultats de participation. **Il est mis gratuitement à la disposition des organisateurs** et il est difficilement compréhensible que tous les organisateurs ne l'utilisent pas. Quant aux organisations qui font l'objet d'une inscription par internet, Semaine Fédérale ou cyclomontagnardes, il suffit de saisir son numéro de licence et le système récupère vos coordonnées dans la base de données fédérale. Vous pouvez alors finaliser votre inscription.

12 - Quels sont les évolutions à venir ?

L'amélioration des services informatiques sera poursuivie avec une meilleure gestion du calendrier « Où Irons Nous ? », le traitement plus précis et plus rapide du « Challenge de France » et l'élargissement des inscriptions en ligne des inscriptions à nos randonnées. Nous travaillons actuellement sur ces nouvelles fonctionnalités et d'autres services liés à l'animation et au fonctionnement de nos clubs sont en projet.